

**Motion Bernard Borel au nom
du groupe Alternatives-les Verts :
Pour une transition à la culture sans agrochimiques sur les parcelles viticoles et
agricoles communales**

Cette motion s'inscrit dans la politique voulue par la Municipalité « Virage pour la qualité de vie aiglonne », et entre dans les démarches pour l'obtention du label Ville Verte et pour préserver la biodiversité sur le territoire communal. Elle prend tout son sens dans le projet d'exploitation de la ferme communale sous forme didactique, comme annoncé dans Aigle-info no 3 de juillet 2020.

Il n'est plus contestable que le réchauffement climatique et la perte de biodiversité est liée à notre manière d'exploiter la terre au-delà de toute mesure : le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), nous le rappelle régulièrement depuis déjà de nombreuses années. Des mesures doivent être prises, qui sont souvent soit de la compétence du Canton soit de la Confédération et nos représentants dans ces instances doivent en débattre. Au niveau communal, nous pouvons aussi agir, et l'urgence climatique nous impose à le faire rapidement.

Nous avons fait un premier pas déjà en bannissant l'usage du glyphosate sur l'espace public depuis maintenant 2 ans. Il s'agit de faire un pas de plus en développant une stratégie pour promouvoir une culture sans agrochimiques.

Parfois, il peut être difficile pour un privé de faire cette transition, par peur de perte économique qui pourrait mettre en péril son entreprise agricole ou viticole. Ce n'est pas le cas d'une commune, où le bénéfice de sa production ne représente habituellement qu'une petite partie des rentrées d'argent, comme c'est le cas d'ailleurs à Aigle. De plus, l'autorité politique ne doit pas seulement veiller à l'équilibre budgétaire mais aussi à défendre le bien public. Elle a aussi un devoir d'exemplarité.

Une telle transition doit se faire progressivement et être accompagnée, de manière à donner à ceux qui vont travailler la terre les connaissances complémentaires nécessaires. En principe, il semble raisonnable que notre ville puisse se déclarer « Bio », dans un laps de temps de 3 à 5 ans.

Aigle deviendrait ainsi pionnière, peut-être même un exemple pour d'autres communes et mériterait largement le label de « Ville Verte ».

C'est pourquoi, cette motion demande à la Municipalité de présenter un préavis proposant un chronogramme et une stratégie globale pour convertir progressivement l'ensemble des parcelles cultivables (viticoles et agricoles) dont la commune est propriétaire en cultures sans usage d'agrochimiques.

Il est proposé de transmettre cette motion à une commission pour son étude, qui présentera ensuite son rapport au Conseil Communal pour décision.

Aigle, août 2020

Bernard Borel